



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de la Commission permanente des institutions

Le mardi 8 mars 2005 — Vol. 38 N° 64

Élection du vice-président

**Président de l'Assemblée nationale:
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats des commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 \$
Commission des affaires sociales	75,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation	25,00 \$
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Commission de la culture	25,00 \$
Commission de l'économie et du travail	100,00 \$
Commission de l'éducation	75,00 \$
Commission des finances publiques	75,00 \$
Commission des institutions	100,00 \$
Commission des transports et de l'environnement	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	15,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec, Qc
G1A 1A3

Téléphone: (418) 643-2754
Télécopieur: (418) 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires sur Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente des institutions

Le mardi 8 mars 2005 — Vol. 38 N° 64

Table des matières

Élection du vice-président, M. Pierre Descoteaux

1

Intervenants

M. Sylvain Simard, président

M. Raymond Bernier

M. Jacques Côté

M. Daniel Turp

Le mardi 8 mars 2005 — Vol. 38 N° 64

Élection du vice-président

(Dix-sept heures trente-quatre minutes)

Le Président (M. Simard): Alors, je constate le quorum et je déclare ouverte cette séance de la Commission des institutions. Notre mandat, c'est, dans un premier temps, conformément à l'article 134 du règlement, de procéder à l'élection du vice-président, de la vice-présidence de la commission; ne présumons pas. Et je rappelle la procédure pour y arriver: conformément à l'article toujours 127 du règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé que le poste de vice-président revenait à un membre du groupe parlementaire formant le gouvernement. Alors, selon l'article 135 du règlement, le vice-président de chaque commission est élu à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

Alors, je suis prêt, à ce moment-ci, à recevoir...

Une voix: ...

Le Président (M. Simard): ...non, mais je suis d'autant plus prêt que le député de Joliette se joint à nous.

**Élection du vice-président,
M. Pierre Descoteaux**

Je suis prêt à recevoir une proposition et je suis sûr que le député de Montmorency a à l'idée quelque chose.

M. Bernier: Merci, M. le Président. Premièrement, je dois dire que ça me fait grand plaisir d'être membre de la Commission des institutions. C'est un plaisir pour moi. C'est une première officiellement. Je suis venu à quelques reprises en remplacement. Donc, j'en suis fort heureux.

M. le Président, j'aimerais vous proposer mon collègue, M. Descoteaux, le député de Groulx, comme vice-président de la Commission des institutions.

Le Président (M. Simard): Est-ce que cette proposition du député de Montmorency reçoit l'aval de la commission? Quels sont ceux qui sont en faveur?

M. Côté: Bien, oui, M. le Président, je suis en faveur.

Le Président (M. Simard): Alors, c'est à l'unanimité que nous vous élisons. Et permettez-moi tout de suite, parce que c'est heureux qu'il en soit ainsi, que notre ami Pierre Descoteaux, qui est le député de Groulx, était membre de la Commission des institutions. Nous avons eu plaisir à travailler en sa compagnie jusqu'à maintenant. Donc, je lui souhaite évidemment beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions.

M. le député de Chicoutimi... de Dubuc, pardon.

M. Côté: Je voulais demander au député, au nouveau vice-président de la commission, comment il entrevoyait son prochain mandat.

M. Descoteaux: Voyez-vous, je voudrais tout simplement vous dire que je serai peut-être plus favorable aux mandats d'initiative. Ça devrait vous rassurer.

Le Président (M. Simard): C'est très bien. C'est excellent. Et vous aurez l'occasion très rapidement de mettre ça à l'épreuve. M. le député de Mercier.

M. Turp: Je ne peux pas m'empêcher de remarquer, M. le Président, qu'en cette Journée internationale des femmes il y a une vice-présidente de moins dans une commission à l'Assemblée nationale. Je constate que notre commission aura une femme parmi tous ses membres. C'est trop peu, mais je pense que c'est quelque chose qui méritait d'être constaté, qu'il y a une vice-présidente de moins dans nos commissions parlementaires. Et ce n'est pas nécessairement une chose dont on doit être fiers en cette Journée internationale des femmes.

Le Président (M. Simard): Est-ce qu'il y a d'autres commentaires? M. le député de Groulx, est-ce que vous vouliez intervenir davantage? Est-ce que d'autres voulaient intervenir?

M. Descoteaux: Non, ça va.

Le Président (M. Simard): Alors, je vais passer à un autre article de notre rencontre, de notre réunion.

Conformément à l'article 4 de nos règles de fonctionnement, je demande à ce que la Commission des institutions constitue son nouveau comité directeur qui serait composé évidemment du président, du vice-président et du secrétaire. Est-ce que vous êtes d'accord pour constituer le nouveau comité directeur?

Des voix: Nous sommes d'accord.

Le Président (M. Simard): Avant d'ajourner cette fructueuse rencontre, je salue le député de Trois-Rivières, dont l'apport fut déterminant dans le succès de cette rencontre. Avant de proposer l'ajournement, j'aimerais vous donner rendez-vous jeudi, cette semaine. Nous nous sommes entendus pour une séance de travail qui devrait porter sur deux sujets: d'abord, le rapport sur le mandat d'initiative précédent, sur les questions afférentes au Grand Nord; et l'autre sujet, sur les mandats d'initiative dont la commission pourrait se saisir. Alors, il y a une heure qui a été prévue jeudi et qui semblait faire consensus. Vous ne l'avez pas? Je ne l'ai pas devant moi, mais vous allez certainement recevoir... 9 h 30, jeudi. L'endroit sera à déterminer, vous...

Une voix: Le matin...

Le Président (M. Simard): C'est le matin seulement. Ce sera assez court, d'ailleurs. On peut prévoir une heure.

Alors, 9 h 30, jeudi matin, pour projet de rapport et pour mandats d'initiative. Ça vous convient?

Alors, je me permets d'ajourner nos travaux sine die.

(Fin de la séance à 17 h 39)